

# AVIS DE REUNION VALANT CONVOCACTION DES ACTIONNAIRES

## CFG BANK



**CFG BANK**  
SOCIÉTÉ ANONYME À CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL SOCIAL DE 571.876.400 DIRHAMS  
BANQUE AGREEE PAR DECISION DU GOUVERNEUR DE BANK AL-MAGHRIB N°35 DU 25 AVRIL 2012  
SIEGE SOCIAL : 5/7, RUE IBNOU TOUFAIL, CASABLANCA  
RC N° 67 421 - IF : 10 31 055

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **CFG BANK** (ci-après, la « Société »), banque agréée par décision du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 35 du 25 avril 2012, société anonyme à conseil d'administration, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le n° 67421, au capital de 571.876.400 Dirhams, dont le siège est à Casablanca, 5/7 rue Ibnou Toufail, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (l'« **Assemblée Générale** ») qui se tiendra le :

**MARDI 30 MAI 2023 A 10 HEURES**  
**AU 5/7 RUE IBNOU TOUFAIL - CASABLANCA - MAROC**

### A L'EFFET DE DELIBERER SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2022 et approbation des comptes clos à cette date ;
- Présentation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022 et approbation des comptes consolidés clos à cette date ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Affectation de la prime d'émission en compte « Report à Nouveau » ;
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions ;
- Allocation des jetons de présence ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Mandat de certains Administrateurs ;
- Décharge aux Commissaires aux Comptes pour leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Décharge au Conseil d'Administration des délégations de pouvoir qui lui ont été conférées à l'effet de réaliser l'augmentation de capital social décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2022 et l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2022 ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

### MODALITES D'INSCRIPTION D'UN PROJET DE RESOLUTION

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée (ci-après, la « **Loi** »), disposent d'un délai de **dix (10) jours** à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être déposée ou adressée au siège social de la Société contre accusé de réception dans le délai précité.

### MODALITES DE VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les actionnaires présents à l'Assemblée Générale participent en leur nom propre, au vote du projet des résolutions qui leur sont soumises. Ils peuvent également participer à ce vote au nom des actionnaires représentés, suivant les modalités ci-après définies. Enfin, les actionnaires qui ne peuvent ni participer à cette assemblée, ni se faire représenter par un autre actionnaire, peuvent participer au vote, au moyen du formulaire de vote par correspondance.

### Vote par procuration

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou un ascendant ou un descendant, justifiant d'un mandat.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. L'actionnaire qui a donné ses actions en nantissement conserve seul le droit d'assister aux assemblées générales.

Un actionnaire peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Des formulaires de vote par procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société, ou sur demande, ou encore, sur le site internet de CFG BANK ([www.cfgbank.com](http://www.cfgbank.com)), accompagnés du projet du texte des résolutions qui seront soumises au vote lors de l'Assemblée Générale.

Il est rappelé que pour toute procuration d'un actionnaire adressée à la Société sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

### Vote par correspondance

Les actionnaires qui ne peuvent participer à cette Assemblée peuvent voter au moyen du formulaire de vote par correspondance.

Ce formulaire est mis à leur disposition au siège social de la Société. Il peut également être téléchargé sur le site internet de CFG BANK ([www.cfgbank.com](http://www.cfgbank.com)).

Le formulaire de vote par correspondance, dûment complété et signé, devra être i) envoyé au siège de la Société, au 5/7 rue Ibnou Toufail, Casablanca, ou ii) déposé en main propre, contre décharge, auprès de la Direction des Affaires Juridiques de CFG BANK située à l'adresse ci-dessus indiquée, ou iii) envoyé à l'adresse électronique [actionnaire@cfgbank.com](mailto:actionnaire@cfgbank.com), au moins **deux (02) jours** avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Tout formulaire non reçu dans le délai mentionné ci-dessus, ne sera pas pris en compte pour le vote des résolutions.

### Information des actionnaires

Tous les documents qui doivent être communiqués à l'Assemblée Générale seront tenus à votre disposition au siège social et sur le site internet de la Société à compter de la date de publication de l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent obtenir, sans frais, une copie de tout ou partie de la documentation au siège social de la Société.

Le projet des résolutions qui seront soumises au vote de cette assemblée est annexé à cet avis de réunion valant convocation.

## PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 MAI 2023 A 10 HEURES

### Première résolution : Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2022 et approbation des comptes clos à cette date

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration, et à la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font ressortir un résultat déficitaire net comptable de **(22.958.098,71) dirhams**.

### Deuxième résolution : Présentation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022 et approbation des comptes consolidés clos à cette date

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les termes de ces rapports et les comptes consolidés présentés, lesquels font ressortir un résultat net comptable de **54.341 KDH** dont un résultat part du groupe de **43.886 KDH** et déclare ne formuler aucune observation sur ces comptes.

### Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire net comptable de **(22.958.098,71) dirhams** de l'exercice clos le 31 décembre 2022 au compte « **Report à Nouveau** ».

### Quatrième résolution : Affectation de la prime d'émission en compte « Report à Nouveau »

L'Assemblée Générale décide d'affecter le montant de la prime d'émission comptabilisée au 31 décembre 2022, s'élevant à **878.468.052,85 dirhams**, au compte « **Report à Nouveau** ».

Ainsi, les capitaux propres de la Société s'établiront de la manière suivante :

Capital social	571.876.400,00 dirhams
Réserve légale et facultatives	9.913.857,76 dirhams
Report à nouveau	208.499.302,30 dirhams
Prime de fusion	98.608.729,36 dirhams
Total capitaux propres	888.898.289,42 dirhams

### Cinquième résolution : Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées notamment à l'article 56 de la Loi, déclare approuver ce rapport dans toutes ses dispositions, ainsi que les conventions, engagements et opérations dont il est fait état, conclus ou exécutés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### Sixième résolution : Allocation de jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023 à **250.000,00 dirhams bruts**.

Le Conseil d'Administration répartira cette somme entre ses membres, dans les proportions qu'il jugera convenables.

### Septième résolution : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### Huitième résolution : Mandat de certains Administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les mandats d'Administrateur de la Société de Monsieur **Mohamed EL YAKHLIFI**, Monsieur **Zouhair BENNANI** et Monsieur **Karim AYOUCHE**, venaient à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler lesdits mandats pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

L'Assemblée Générale décide également de ratifier la nomination de **PREV INVEST**, représentée par Monsieur **Ali BENSOUDA** en tant que nouvel Administrateur de la Société et ce, pour la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

### Neuvième résolution : Décharge aux Commissaires aux Comptes pour leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale donne décharge aux Commissaires aux Comptes, le cabinet **HDID & ASSOCIES**, représenté par Monsieur **El Mustapha SAMOUH**, et le cabinet **FIDAROC GRANT THORNTON**, représenté par Monsieur **Faïçal MEKOUAR**, pour leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### Dixième résolution : Décharge au Conseil d'Administration des délégations de pouvoir qui lui ont été conférées à l'effet de réaliser l'augmentation de capital social décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2022 et l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2022

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'opération d'augmentation de capital de la Société d'un montant maximum, prime d'émission comprise, de **57.000.000,00 de dirhams**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 janvier 2022, et dont la réalisation de la première tranche à hauteur d'un montant de **31.331.160,00 dirhams** (prime d'émission comprise) a été constatée par le Conseil d'Administration tenu le 6 décembre 2022, approuve l'utilisation faite jusqu'à présent par le Conseil d'Administration des pouvoirs qui lui ont ainsi été délégués et lui donne, en conséquence, décharge pour sa mission.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'opération d'augmentation de capital de la Société d'un montant de **4.000.000,00 de dirhams**, décidée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 2022, et constatée par le Conseil d'Administration tenu le 30 juin 2022, approuve l'utilisation faite par le Conseil d'Administration des pouvoirs qui lui ont ainsi été délégués et lui donne, en conséquence, décharge pour sa mission.

### Onzième résolution : Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la Loi.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

# COMMUNICATION FINANCIÈRE

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2022

CFG BANK



## 2022 : CFG BANK POURSUIT SA DYNAMIQUE DE CROISSANCE

Le Conseil d'Administration de CFG Bank s'est réuni le 22 mars 2023, pour examiner l'activité de la Banque et du Groupe pour l'année 2022 et arrêter les comptes au 31 décembre 2022.

CFG Bank a poursuivi sa dynamique de croissance en 2022 avec un résultat net positif de 54 MDH, et un PNB de plus de 500 MDH porté par la bonne performance de l'ensemble des métiers de la banque et ce, malgré les effets défavorables de la hausse des taux des bons du trésor et la baisse du marché boursier sur les portefeuilles obligataires et actions.

CFG Bank a également bouclé avec succès, au courant du mois d'octobre, sa 2<sup>ème</sup> émission de dette subordonnée d'un montant de 200 MDH. Cette opération de renforcement des fonds propres réglementaires doit permettre à la banque de poursuivre sa dynamique de croissance.

Par ailleurs, en novembre 2022, le Fonds Amethis a réalisé une sortie réussie du capital de CFG Bank, comme initialement prévu, près de 5 ans après son entrée dans le capital. La cession des actions détenues par Amethis a été effectuée majoritairement en faveur des actionnaires actuels de CFG Bank, témoignant ainsi de leur confiance dans les perspectives de croissance de celle-ci.

### PNB consolidé : + 25%

Le PNB consolidé ressort à 500 MDH à fin décembre 2022 contre 400 MDH en décembre 2021, soit une hausse de +25%.

Cette progression est principalement tirée par la hausse des crédits et la bonne tenue des métiers de la banque d'affaires et des activités de salle de marchés. Il est à noter par ailleurs que l'année 2022 a été impactée par l'effet de la hausse des taux obligataires et la baisse du marché boursier, ayant engendré une baisse du PNB des portefeuilles obligataires et actions de près de 32 MDH par rapport à 2021.

Les encours de crédits ressortent à 8,8 milliards de DH à fin 2022, contre 6,7 milliards en 2021, soit une croissance de 32% en 12 mois.

Les dépôts s'établissent quant à eux à 10,4 milliards de DH en 2022, soit une collecte nette de 1,8 milliards de DH entre décembre 2021 et décembre 2022 (avec une forte croissance des dépôts à vue de 60%).

### RBE consolidé en nette croissance et Résultat Net positif

Le Résultat Brut d'Exploitation consolidé ressort à + 114 MDH en 2022 contre 53 MDH en 2021, soit une hausse de +113% portée par la croissance rapide du PNB et la maîtrise des charges.

Le Résultat Net consolidé (après impôts) ressort ainsi à **+54 MDH** en 2022 contre 31 MDH en 2021, soit une hausse de 73%. Le résultat net de 2021 incluait des éléments à caractère non récurrents pour un montant de 20 MDH.

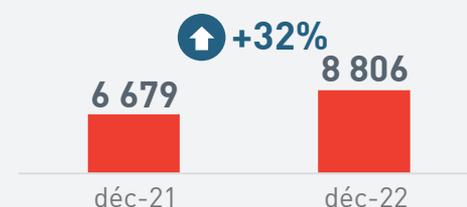
### Perspectives 2023

Sauf choc macro-économique externe, l'année 2023 devrait être une nouvelle année de forte croissance de l'activité, du PNB ainsi que du Résultat Net.

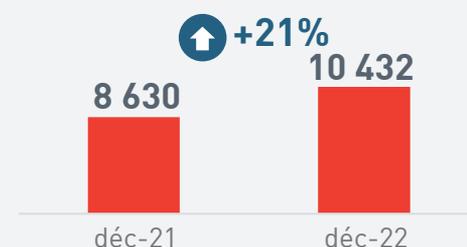
Lien rapport financier : <https://bit.ly/3oPFMtG>

COMMUNICATION FINANCIÈRE : Salim Rais - Directeur Financier  
Email: s.rais@cfgbank.com - Téléphone : 05 22 488 395

### Crédits clientèle



### Dépôts clientèle\*



\* y compris certificats de dépôts

### PNB consolidé



### Résultat Net consolidé



# COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CFG BANK AU 31 DÉCEMBRE 2022

## CFG BANK



Bilan IFRS au 31/12/22

(En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP	593.633	221.239
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.030.625	1.861.768
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3.030.625	1.861.768
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	40.296	30.783
Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	40.296	30.783
Titres au coût amorti	682.432	402.185
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	332.824	604.102
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	8.806.412	6.679.520
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements des activités d'assurance	-	-
Actifs d'impôt exigible	150.890	128.233
Actifs d'impôt différé	148.306	136.084
Comptes de régularisation et autres actifs	657.006	785.007
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-
Immubles de placement	-	-
Immobilisations corporelles	579.516	468.055
Immobilisations incorporelles	225.988	206.495
Ecart d'acquisition	124.142	124.142
<b>Total ACTIF</b>	<b>15.372.070</b>	<b>11.647.613</b>

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Banques centrales, Trésor public, CCP	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2.865.367	1.484.423
Dettes envers la clientèle	8.032.909	5.823.490
Titres de créance émis	2.398.945	2.806.601
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt exigible	87.745	66.241
Passifs d'impôt différé	68.675	55.639
Comptes de régularisation et autres passifs	641.132	431.939
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	104	-
Passifs techniques des contrats d'assurance	-	-
Provisions	2.375	2.375
Subventions et fonds assimilés	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	401.535	200.153
Capitaux propres	873.283	776.752
o Capital et réserves liées	1.558.867	1.523.536
o Réserves consolidées	-615.001	-646.657
Part du groupe	-626.019	-658.400
Part des minoritaires	11.018	11.743
o Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-124.924	-131.488
Part du groupe	-124.924	-131.488
Part des minoritaires	-	-
o Résultat net de l'exercice	54.341	31.361
Part du groupe	43.886	28.551
Part des minoritaires	10.455	2.810
<b>Total PASSIF</b>	<b>15.372.070</b>	<b>11.647.613</b>

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	435.713	310.273
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	-184.981	-154.519
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>250.732</b>	<b>155.754</b>
Commissions [produits]	321.607	250.825
Commissions [charges]	-71.092	-58.022
<b>Marges sur commissions</b>	<b>250.515</b>	<b>192.803</b>
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-32.822	31.592
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	-32.840	31.671
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	18	-79
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Produits nets des activités d'assurance	-	-
Produits des autres activités	32.552	20.338
Charges des autres activités	-583	-133
<b>Produit net bancaire</b>	<b>500.394</b>	<b>400.354</b>
Charges générales d'exploitation	-331.558	-293.585
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-55.094	-53.363
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>113.742</b>	<b>53.406</b>
Coût du risque	-30.984	-35.965
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>82.758</b>	<b>17.441</b>
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-2.937	31.403
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>79.821</b>	<b>48.844</b>
Impôt sur les résultats	-25.480	-17.483
Résultat net d'impôt des activités arrêtés ou en cours de cession	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>54.341</b>	<b>31.361</b>
Intérêts minoritaires	10.455	2.810
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>43.886</b>	<b>28.551</b>

## RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Fidarc  
Grant Thornton

7, Boulevard Driss Slaoui  
Casablanca  
Maroc

Aux Actionnaires de  
CFG Bank S.A.  
5/7, rue Ibnou Toufal  
Casablanca

HDD & ASSOCIÉS  
COMMISSAIRES AUX COMPTES

4, Rue Maati Jazouli (Ex-Rue FRIOL)  
Anfa - Casablanca  
Maroc

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CFG Bank et de ses filiales (Groupe CFG Bank), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 873.283 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 54.341.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplemment décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous sommes acquiescés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

#### Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle

Risque identifié	Notre réponse d'audit
Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.	Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.
Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.
L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :	
• déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ;	Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :
• estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ;	• examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ;
• établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues.	• analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2022 ;
Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de complaisance des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés.	• tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ;
Au 31 décembre 2022, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle, exposé au risque de crédit s'élève à MMAD 8.931; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 120.	• tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3.
Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 20 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON  
FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre Réseau Grant Thornton International  
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca  
T: 05 22 54 48 09 - Fax: 05 22 29 66 70  
Faïçal MEKOUAR  
Associé

HDD & ASSOCIÉS  
COMMISSAIRES AUX COMPTES  
HDD & ASSOCIÉS  
4, Rue Maati Jazouli (Ex-Rue FRIOL)  
Anfa - Casablanca  
Maroc  
EEMustapha SAMOUH  
Associé

# COMPTES SOCIAUX DE CFG BANK S.A.

## AU 31 DÉCEMBRE 2022

# CFG BANK

### BILAN (En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
<b>Valeurs en caisse Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>593.632</b>	<b>221.238</b>
. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	470.044	115.528
. Valeurs en caisse	123.588	105.710
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés :</b>	<b>312.585</b>	<b>569.879</b>
. A vue	159.155	569.879
. A terme	153.430	-
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>8.075.225</b>	<b>6.179.875</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	4.575.596	3.426.876
. Crédits à l'équipement	-	-
. Crédits immobiliers	3.290.381	2.722.012
. Autres crédits	209.248	30.987
<b>Créances acquises par affectation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>3.005.301</b>	<b>1.858.430</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	2.752.025	1.518.944
. Autres titres de créance	66.614	109.428
. Titres de propriété	186.662	230.058
<b>Autres actifs</b>	<b>273.127</b>	<b>481.813</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>682.432</b>	<b>401.700</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	682.432	401.700
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>307.835</b>	<b>307.835</b>
<b>Titres mis en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
. Entreprises à caractère financier	-	-
. Autres entreprises	-	-
<b>Créances subordonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>1.101.420</b>	<b>916.879</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>398.511</b>	<b>378.388</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>307.020</b>	<b>195.457</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>15.057.087</b>	<b>11.511.494</b>

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>2.852.634</b>	<b>1.410.696</b>
. A vue	-	105.165
. A terme	2.852.634	1.305.531
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>8.072.277</b>	<b>5.845.191</b>
. Comptes à vue créditeurs	5.828.076	3.664.547
. Comptes d'épargne	783.517	585.829
. Dépôts à terme	1.429.925	1.466.119
. Autres comptes créditeurs	30.759	128.697
<b>Titres de créances émis</b>	<b>2.398.945</b>	<b>2.806.601</b>
. Titres de créance négociable émis	2.398.945	2.806.601
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
<b>Autres passifs</b>	<b>410.541</b>	<b>332.191</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>32.257</b>	<b>40.136</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>401.535</b>	<b>200.153</b>
<b>Ecart de réévaluation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>986.991</b>	<b>964.363</b>
<b>Capital</b>	<b>571.876</b>	<b>559.173</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>-647.011</b>	<b>-471.223</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net (+/-)</b>	<b>-22.958</b>	<b>-175.788</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>15.057.087</b>	<b>11.511.494</b>

### COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>780.874</b>	<b>552.734</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1.665	141
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	313.988	248.428
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	96.409	35.888
Produits sur titres de propriété	27.532	26.087
Produits sur opérations de crédit-bail et de location	90.977	85.296
Commissions sur prestations de service	101.509	74.907
Autres produits bancaires	148.794	81.985
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>447.847</b>	<b>268.621</b>
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	36.301	15.764
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	54.745	50.302
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	92.531	87.042
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	72.643	55.798
Autres charges bancaires	191.628	59.714
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>333.026</b>	<b>284.113</b>
Produits d'exploitation non bancaire	1.489	36.048
Charges d'exploitation non bancaire	847	26
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>323.133</b>	<b>296.226</b>
Charges de personnel	152.084	133.740
Impôts et taxes	3.817	2.576
Charges externes	77.669	68.346
Autres charges générales d'exploitation	51.695	55.519
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	37.868	36.046
<b>Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Reprises sur écarts d'acquisition</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES</b>	<b>48.310</b>	<b>201.407</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	43.767	28.266
Pertes sur créances irrécouvrables	593	495
Autres dotations aux provisions	3.950	172.645
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>19.040</b>	<b>9.541</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	7.194	3.969
Récupérations sur créances amorties	16	83
Autres reprises de provisions	11.830	5.487
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-18.734</b>	<b>-167.957</b>
Produits non courants	957	749
Charges non courantes	2.087	5.100
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>-19.863</b>	<b>-172.308</b>
Impôts sur les résultats	3.095	3.480
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-22.958</b>	<b>-175.787</b>

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

**Fidaroc Grant Thornton**

7, Boulevard Driss Slaoui  
Casablanca  
Maroc

Aux Actionnaires de  
**CFG Bank S.A.**  
5/7, rue Ibnou Toufal  
Casablanca

**HDID & ASSOCIES**  
COMMISSAIRES AUX COMPTES

4, Rue Maati Jazouli (Ex-Rue FRIOL)  
Anfa - Casablanca  
Maroc

#### RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

##### Audit des états de synthèse

##### Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CFG Bank S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MMAD 1.290.433 compte tenu d'une perte nette de MMAD 22.958.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG Bank S.A. au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

##### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

##### Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Risque identifié	Notre réponse d'audit
Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.
Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque.	Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : • étudier la conformité au Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; • examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; • tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; • tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.
L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert : • l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; • l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque.	
Au 31 décembre 2022, le montant des créances envers la clientèle s'élève à MMAD 8.155 comprenant des provisions pour dépréciation des créances en souffrance de MMAD 80,1.	
Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	

##### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

##### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

##### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 20 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre du Réseau Grant Thornton International  
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca  
Tél : 05 22 54 44 09 - Fax : 05 22 28 08 70  
Faïçal MEKOUAR  
Associé

**HDID & ASSOCIES**  
COMMISSAIRES AUX COMPTES  
4, Rue Maati Jazouli (Ex-Rue FRIOL)  
Anfa - Casablanca  
Maroc  
**El Mustapha SAMOUH**  
Associé

Les états annexes aux états de synthèse annuels individuels et consolidés ont déjà été publiés en date du 31 mars 2023 et n'ont subi aucune modification.